

Initiative de limitation, des arguments qui accusent l'UDC : avec l'initiative pour une immigration modérée, ou "de limitation", l'UDC se distingue dans l'hypocrisie et l'art de l'effet boomerang

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2020)**

Heft 2293

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Initiative de limitation, des arguments qui accusent l'UDC

Avec l'initiative pour une immigration modérée, ou «de limitation», l'UDC se distingue dans l'hypocrisie et l'art de l'effet boomerang

Jean-Daniel Delley - 24 juillet 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37077>

[L'argumentaire](#) à l'appui de l'initiative pour une immigration modérée, dite «*de limitation*» qui sera soumise au vote le 27 septembre prochain, vaut le détour. En effet, la plupart des conséquences négatives que l'UDC impute à l'immigration découlent en réalité de l'action politique de ce parti. Une véritable démonstration de l'effet boomerang.

Passons rapidement sur les assertions mensongères. Le dernier [rapport](#) de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes dément les effets négatifs de l'immigration aussi bien sur l'emploi que sur le niveau des salaires. Les travailleuses et travailleurs immigrés viennent surtout compléter la main-d'œuvre indigène plutôt qu'ils ne s'y substituent.

Incompréhensible compréhension

Entre 2010 et 2019, ce sont 453 000 personnes qui ont rejoint les rangs des actifs. Une augmentation qui s'explique d'une part par la croissance de la population (60 %) et d'autre part par un taux d'activité plus élevé de la population résidente (40 %).

Le taux d'actifs parmi les seniors (50-64 ans) reste

particulièrement élevé – plus de 80 % – et le chômage les touche proportionnellement moins que les autres classes d'âge. Quant à la prétendue stagnation des salaires, elle ne vaut que pour les diplômés universitaires, alors que les bas salaires ont bénéficié de la plus forte progression.

Les craintes de l'UDC relatives au marché du travail relèvent de la plus parfaite hypocrisie. En effet, ce parti s'est toujours opposé aux mesures d'accompagnement adoptées à l'occasion de l'Accord sur la libre circulation. Or ces mesures – contrôles des conditions de travail, déclaration de force obligatoire des conventions collectives, notamment – doivent empêcher qu'une sous-enchère salariale fasse concurrence aux travailleurs résidents.

La résiliation de la libre circulation que vise l'UDC conduirait à l'abandon des mesures d'accompagnement. Nous reviendrions donc à l'époque des contingents, à savoir la disponibilité d'une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, une concurrence dont souffriraient d'abord les travailleurs indigènes à bas salaires.

Tout ou son contraire, et pas grand-chose

Augmentation du prix du sol et des loyers, bétonnage des terres cultivées, destruction des paysages et dégradation de l'environnement, voilà la longue liste des effets négatifs de l'immigration selon l'UDC. Par contre celle des interventions et des votes des parlementaires de ce parti en faveur d'une régulation efficace dans tous ces domaines se révèle extrêmement courte.

En matière de loyers, l'UDC est aux abonnés absents de la protection des locataires. Comme il l'est lorsqu'il s'agit de juguler la spéculation foncière. L'aménagement du territoire doit se limiter au strict minimum tout comme la protection des paysages. Quant à la protection de l'environnement, il n'y voit qu'un foisonnement de règlements et d'obstacles à la libre entreprise, mais aussi la source de coûts croissants.

L'amour de la patrie proclamé par l'UDC – «*La patrie, c'est aussi un paysage intact. Nous ménageons nos espaces cultivés et la nature*» – se limite à une [déclaration programmatique](#) et reste sans impact sur son action.

L'hypocrisie atteint des sommets lorsque l'UDC accuse l'immigration de «*torpiller la politique climatique*». Le parti s'est, en effet, continuellement opposé à toutes les mesures visant à contrecarrer l'évolution climatique – changements qu'il a par ailleurs longtemps niés – et persiste à donner la priorité au trafic motorisé.

L'UDC a fait de la défense de l'indépendance du pays son objectif prioritaire. C'est à ce titre que le parti cherche à

mettre fin à la libre circulation des personnes au profit d'une politique d'immigration autonome.

La menace vient de Bruxelles qui, avec l'aide de l'élite politico-économique helvétique, ne rêverait que de mettre la main sur notre pays. Par contre, l'UDC ne voit aucun problème dans la dépendance de la Suisse aux énergies fossiles, entièrement importées pour la coquette somme annuelle de plus de 30 milliards de francs. À tel point

qu'elle s'est opposée à tous les éléments de la [Stratégie énergétique 2050](#) visant précisément à réduire cette dépendance.

Cet inventaire des incohérences du premier parti du pays reflète une stratégie politique consistant à labourer avec insistance le même terrain, celui de la souveraineté nationale vécue dans la clôture, sans se préoccuper un instant des problèmes auxquels la Suisse est réellement confrontée.

Trop de vin, l'ordonnance du déclassement

Le déclassement des vins permet aux vigneron·s d'écouler leur production. Mais leur implication pour faire de la qualité mérite-t-elle ça?

Yvette Jaggi - 03 août 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37111>

Parmi les mesures urgentes décidées par le Conseil fédéral pour atténuer les effets de la pandémie, on relève la décision du 20 mai dernier, accordant une [aide exceptionnelle](#) pour stabiliser le marché des vins suisses.

Prise dans l'urgence, mais pas si exceptionnelle que cela puisque l'[ordonnance 2020](#) reprend mot pour mot la majeure partie des dispositions de [celle de 2013](#) sur le même et délicat sujet du déclassement des vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) en vin de table et autres catégories inférieures, principalement utilisées par l'industrie

alimentaire.

Même montant de 10 millions de francs prévu pour l'aide aux entreprises, mêmes ayants droit et conditions d'octroi, même modalité d'attribution des contributions sur appel d'offres, même mécanisme de contrôle fédéral dont le coût, selon le tarif inchangé de 130 francs de l'heure, est désormais pris en charge par la Confédération pour les quatre premières heures.

Enfin, petite différence dans l'analogie, le calendrier 2020 prévoit 36 mois et s'étale ainsi jusqu'à mars 2023 pour mener à bien l'ensemble des opérations. Celui de 2013, ne

prévoyait que 29 mois.

Il y a cependant une différence plus importante à relever entre les deux ordonnances. La première visait exclusivement le déclassement des vins AOC, alors que l'aide actuelle de 2 francs par litre transformé ne sera versée aux producteurs que si leur canton impose, pour la vendange 2020, une réduction des rendements maximaux au m² fixés par l'[ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin](#) (art.21,al.6). Cette mesure efficace d'allègement du marché, nombre de vigneron·s l'avaient spontanément appliquée l'an dernier en renonçant à récolter une partie